

# REGLEMENT TRAIL DE LA FORÊT D'EU

## Article 1 : Organisateur

Le TRAIL DE LA FORÊT D'EU est une course nature organisée par l'association Trailers Forêt d'Eu (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur [www.trailersforetdeu.com](http://www.trailersforetdeu.com), par mail à l'adresse [tfe76260@gmail.com](mailto:tfe76260@gmail.com) ou par téléphone (06.74.80.16.20)

## Article 2 : Date, horaires et circuits

Le TRAIL DE LA FORÊT D'EU aura lieu le dimanche 3 mai 2020 à Saint Pierre en Val 76260. Il est composé de quatre courses et une randonnée : le TRAIL 30km et le TRAIL 16km, le TRAIL 9km ainsi que la randonnée 9km et la course enfants.

Cette épreuve est inscrite au Trail Tour Normandie pour le 30km et 16km, challenge sur les départements Seine Maritime et Eure.

- **le TRAIL 30km** : un trail de 30 km, essentiellement en forêt. Circuit technique, environ 650m de D+ : départ à 9h00 (un ravitaillement à mi-course et à l'arrivée, solide et liquide)
- **le TRAIL 16km** : un trail de 16 km essentiellement en forêt. Circuit technique, avec environ 360m de D+ : départ à 9h45 (un ravitaillement à mi-course et à l'arrivée, solide et liquide)
- **le TRAIL 9km** : un trail de 9 km essentiellement en forêt. Circuit technique, avec environ 190m de D+ : départ à 10h30 (un ravitaillement à mi-course et à l'arrivée, solide et liquide)
- **la RANDO 9km** : une rando de 9 km essentiellement en forêt. Circuit technique, avec environ 190m de D+ : départ à 10h30 (un ravitaillement à mi-course et à l'arrivée, solide et liquide), randonnée ouverte à tous. (ne nécessite pas de certificat médical)
- **Une course enfants** dans le village départ 12H
  
- Le retrait des dossards se fera dès le samedi 2mai de 16h à 18h au magasin Leclerc Sport de Etalondes et le dimanche sur place jusqu'à une 1/2heure avant le départ de la course, à la salle des fêtes de Saint Pierre en Val. Le départ sera donné en face de l'église. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course. Les concurrents seront soumis aux règles du code la route.

## Article 3 : Condition d'inscription

### 3-1 : Catégories d'âge

- La **Rando 9km** est ouverte à partir de 7 ans sous réserve d'être accompagné d'un adulte inscrit. (ne nécessite pas de certificat médical)
- Le **Trail 9km** est ouvert à partir de la catégorie "Cadet" (plus de 16 ans).
- Le **Trail 16km** est ouvert à partir de la catégorie "junior" (plus de 18 ans).
- Le **Trail 30km\*** est ouvert à partir de la catégorie "Espoir" (plus de 20ans).

\* Une barrière horaire est mise en place et fixée à 4h30 de temps de course maximum au km 30. Tout coureur qui n'aura pas atteint ce pointage à cet horaire sera mis hors course.

- Le **Mini Trail** enfants se compose d'une course 500m\* né(e) en 2011, 2012, 2013 (ne nécessite pas de certificat médical) (**FFA**)

Une course de 1500\* m né(e) 2010 et 2009. (**FFA**)

### 3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur le trail 9km à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

### 3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA, ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical avec la mention OBLIGATOIRE \* de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- **SANS CETTE MENTION, VOTRE INSCRIPTION SERA REFUSÉE ET NON REMBOURSÉE.**
- **IMPORTANT: à partir du 1er janvier 2019, les licences FFTri, FFCO, FFPM, ne sont plus acceptées**

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence). La randonnée sans classement n'est pas concernée.

## Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions pour les trails se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur **adeotrail.adeorun.com**. Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur [adeotrail.adeorun.com/inscrits](http://adeotrail.adeorun.com/inscrits). Aucune inscriptions sur place pour les trails. Le paiement n'est possible qu'avec une CB.

- Clôture des inscriptions le 24 avril 2020 ou dès que le quota de coureurs sera atteint. L'inscription pour la rando et la course enfants se fera en ligne sans frais supplémentaire et le samedi au magasin Leclerc sport Etalondes de 16h à 18h et le dimanche matin sur place dès 7h30 jusqu'à 30min avant le départ.

Les coureurs sans dossard ne sont pas autorisés sur le parcours durant l'épreuve et les contrevenants ne seront pas acceptés sur les éditions futures de la course.

### 4-1 : Engagement

- **Le mini trail 500m** gratuit (inscription en ligne et sur place)
- **Le mini trail 1500m** gratuit (inscription en ligne et sur place)
- **La Rando 9km** : 5 euros (inscription en ligne et sur place)
- **Le Trail 9km** : 8 € (majoration inscription en ligne)
- **Le Trail 16km** : 13 € (majoration inscription en ligne)
- **Le Trail 30km** : 18 € (majoration inscription en ligne)

### • 4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel et final. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

### 4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Aucune annulation n'est possible. En cas d'absence de participation, aucun remboursement ne sera effectué.

Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur la distance inférieure.

### 4-4: Assistance et ravitaillement

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle. Chaque concurrent devra obligatoirement transporter son gobelet pour les ravitaillements.

Cependant, des postes de ravitaillement seront disposés à différents points du parcours et signalés sur les cartes détaillées des courses. Vous trouverez un point de ravitaillement sur chaque parcours mais **sans gobelets**.

En dehors des points de ravitaillement, aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours. Pas de VTT possible sur le parcours. Les participants avec chien tenu en laisse sont autorisés.

## Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## Article 6 : Sécurité

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur le parcours, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

## Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société MPSE via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le logiciel de chronométrage sera [GmCAP](#). Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. En cas de non restitution du dossard à l'arrivée, le dossard sera facturé 10 euros au coureur.

La course enfant 500m non chronométré ne nécessite pas de certificat médical.

## Article 8 : Classement et récompenses

- Le Trail 9km : les 3 premiers classement scratch, et le premier de chaque catégorie JEUNE (cadets, juniors, espoirs), SENIOR et MASTER (M0 à M10), en homme et en femme. Pas de cumul de récompenses. aucune prime ne sera distribué.
- Le Trail 16km : les 3 premiers classement scratch, et le premier de chaque catégorie JEUNE ( juniors, espoirs), SENIOR et MASTER (M0 à M10)), en homme et en femme. Pas de cumul de récompenses. aucune prime ne sera distribué.
- LeTrail 30km: les 3 premiers classement scratch, et le premier de chaque catégorie JEUNE ( espoirs), SENIOR et MASTER (M0 à M10)), en homme et en femme. Pas de cumul de récompenses. aucune prime ne sera distribué.

Les classements seront diffusés le soir même sur la page Facebook et le site de la course.

## Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention. Ne laissez pas seule une personne blessée.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel, tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre. En cas de force majeure (intempéries,....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

## Article 12 : équipement obligatoire

- Une réserve d'eau ou une bouteille.
- Téléphone portable, avec le numéro des urgences et de l'organisation, avec la batterie chargée.
- Un gobelet. Aucun contenant ne sera disponible sur les ravitaillements.
- Une réserve en alimentation solide.
- Couverture de survie pour le 30km
- Sifflet

## Article 13 : Connaissance du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.